



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



13077536

BRUXELLES
13 MAI 2013

Greffe

N° d'entreprise :

Dénomination

(en entier) :

Franklin Templeton International Services

(en abrégé)

Forme juridique : Société anonyme de droit luxembourgeois

Siège : siège social de la maison mère: 8A, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

siège de la succursale: 28, Avenue Marnix, 1000 Bruxelles

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : Ouverture d'une succursale de droit luxembourgeois - Nomination de la
représentante légale de la succursale - Procuration**

Extrait de la résolution circulaire par voie circulaire du Conseil d'Administration de la Société du 23 avril 2013

Le Conseil d'Administration prend acte de l'approbation reçue de la FSMA (l'Autorité des services et de marches financiers, autorité de supervision belge) en date du 27 mars 2013 suite au dossier de notification soumis en vue de l'ouverture d'une succursale en Belgique par la Société en date du 12 février 2013 auprès de la CSSF (la Commission de Surveillance du Secteur Financier, autorité de supervision luxembourgeoise). En conséquence de ce qui précède, le Conseil d'Administration approuve l'établissement d'une succursale de la Société en Belgique sous le nom "Franklin Templeton International Services, S.A., Belgian Branch" (ci-après dénommée la "Succursale"). La Succursale sera située 28, avenue Marnix, 1000 Bruxelles et avec comme objet (i) la mise à disposition d'informations en relation avec les produits du groupe Franklin Templeton Investments et (ii) l'établissement et le maintien de relations avec des clients institutionnels.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Bérengère Blaszczyk au poste de représentante légale de la Succursale avec comme pouvoirs (i) de prendre toutes mesures nécessaires et signer tout document et correspondance dans le cadre de la gestion journalière de la Succursale, ainsi que (ii) de diriger et gérer les affaires et l'organisation commerciale de la Succursale. En ce qui concerne les autres activités de la Succursale, la Succursale sera en outre représentée par les membres du Conseil d'Administration ou tout employé, manager ou Administrateur de la Société conformément aux pouvoirs qui leurs sont conférés dans les statuts de la Société ou qui leur ont été délégués par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide de donner tous pouvoirs à chaque Administrateur de la Société aux fins de, au nom et pour le compte de la Société, négocier, finaliser et signer tout document, notification ou acte en relation avec les présentes résolutions, mettre en œuvre lesdites résolutions, signer tout extrait de ces résolutions et, en général, entreprendre toute action qui lui semblerait utile ou nécessaire en relation avec les présentes résolutions.

Dénomination et siège social de la maison mère de droit luxembourgeois:

Franklin Templeton International Services S.A. - 8A, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 36 979)

Dénomination et adresse de la succursale en Belgique:

Franklin Templeton International Services, S.A., Belgian Branch - 28, Avenue Marnix, 1000 Bruxelles

Anke Van den Broeck

Avocate

Déposé en même temps, statuts constitutifs et statuts coordonnées de la société mère.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/05/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature